

**Vous cherchez quelqu'un pour vous emmener au marché, à l'école, au travail...
... ou au contraire, vous êtes prêt à transporter des demandeurs pour vos destinations régulières ou ponctuelles**

Le covoiturage, c'est quoi ?

Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un (ou plusieurs) passager(s) dans le but d'effectuer tout ou partie d'un trajet commun.

Pourquoi ?

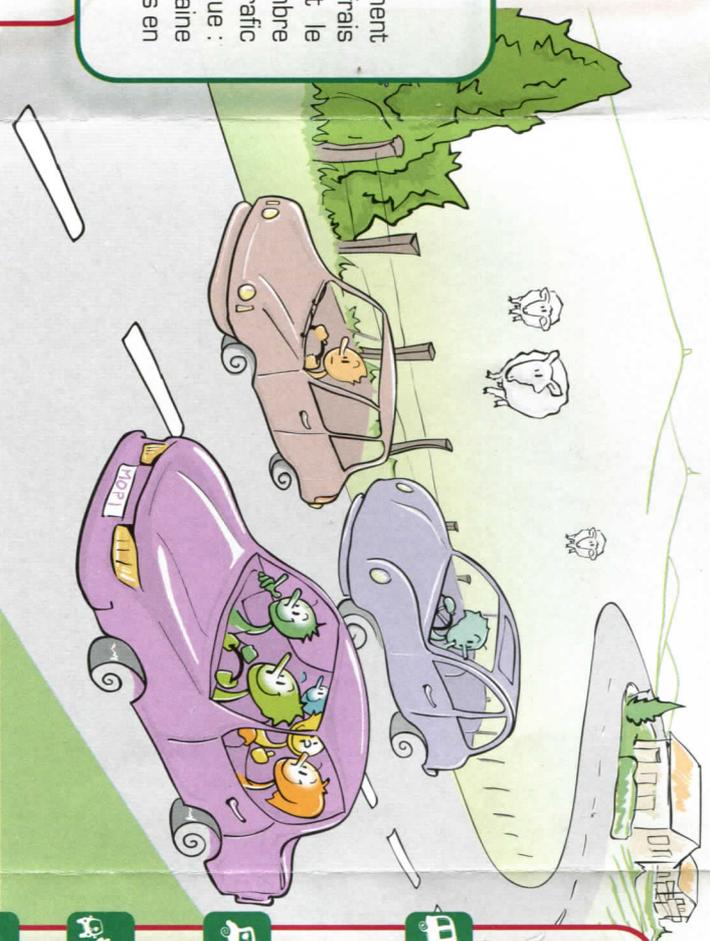
Ce mode de déplacement permet de diminuer les frais de transport en divisant le coût du trajet par le nombre de passagers. Il réduit le trafic et la pollution atmosphérique : covoiturer 1 fois par semaine équivaut à 10% de voitures en moins.

Indemnités :

Une voiture coûte en moyenne 30 centimes par km, soit 30 € tous les 100 km, 3 000 € tous les 10 000 km ! ... Et ceci sans compter le péage, le parking, les contraventions ! Vous avez 2 possibilités pour partager les frais :

Cas 1 : On change de voiture à tour de rôle : il n'y a pas d'échange d'argent.

Cas 2 : C'est toujours le même qui prend sa voiture. Chaque passager participe aux frais du conducteur pour 1/5 ème du coût (5 places), soit 5 centimes le km. Pour les trajets de moins de 20 km, forfait de 1 €. Ceci est une base de calcul que nous vous proposons.



Comment ? 4 étapes suffisent

- 1 Vous contactez la personne relais** de votre commune ou MOP1 pour vous informer et vous inscrire ou vous vous inscrivez directement sur le site : www.pilat-covoiturage.net
- 2 Vous êtes informé des covoituteurs** qui correspondent à votre annonce. Vous signez une charte de bonne conduite.
- 3 Vous contactez les covoituteurs potentiels**
Vous les contactez par téléphone ou par mail. Vous vous mettez d'accord sur le lieu et l'heure de rendez-vous, le montant de la participation aux frais, un signe de reconnaissance.
- 4 Vous covoiturez**

MOP1 informe sur tous modes de transports

-  **Les transports publics**
renseignements auprès de MOP1 au 04 77 93 46 86, tous les horaires sur www.pilat-tourisme.fr sous la vignette « Pilat sans voiture » et dépliants en mairie
-  **Le covoiturage**
en complément du site www.pilat-covoiturage.net
-  **L'autostop participatif**
covoiturage sans rendez-vous
-  **Les Pédibus**
ou comment aller à l'école à pied !
-  **Les taxis**
-  **Les locations de deux roues**
moyllettes, vélos

MOP1 fédère les citoyens, les institutions, collectivités et entreprises pour faire évoluer les formes de mobilité. MOP1 est né d'un partenariat entre le Parc du Pilat et l'association citoyenne Pilatitude.
Vous pouvez adhérer à l'association et ainsi soutenir le projet.